

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A DÉPOSER 10 JOURS AVANT TOUT COMMENCEMENT DE CHANTIER

Vu la délibération numéro 2022-135

Monsieur Le Maire,

Je soussigné (Nom/Prénom – Entreprise) :

Adresse de facturation :

N° SIRET OBLIGATOIRE :

Tél : Mail :

Sollicite l'autorisation d'effectuer (NATURE DES TRAVAUX) :

Adresse des travaux :

Pour le compte de (NOM – Prénom – Adresse principale) :

Période envisagée des travaux (Début et fin) :

VEUILLEZ INDIQUER PRECISEMENT LA NATURE DE VOS BESOINS

TARIFS 2023

Pose d'un échafaudage : 0.79 €/ml/ jour Montant forfaitaire 15€

Dépôts de matériaux et occupation non commercial du D.P. : 1.80 €/m²/jour

Déviations de circulation pour des besoins particuliers : 35.14€ la ½ journée

Conformément à la Délibération N°2022-135, les tarifs suivants pourront être appliqués en cas de défaut d'entretien de la voie publique à la suite de travaux :

> FORFAIT INTERVENTION (selon l'article 141-9 du Code de la voirie routière) : 200,00 euros

> PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL - tarif horaire : 42,00 euros

> PRESTATION DE NETTOYAGE MÉCANISÉ PAR BALAYEUSE - tarif horaire : 73,00 euros

- Déviation de circulation (rue barrée) Circulation en demi-chaussée
 Occupation du domaine public non matérialisé au sol : m² Emplacement(s) matérialisé(s) au sol (12 m²) : emplacement(s)
 Echafaudage : mètres linéaires

PRÉCISER LE NOMBRE, LE TYPE DE VÉHICULE AINSI QUE LES MATÉRIAUX OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC :

- véhicule(s) léger(s) de 7 m², immatriculé(s) :
 petit(s) fourgon(s) (type vito) de 9 m², immatriculé(s) :
 gros fourgon(s) (type trafic) de 12m², immatriculé(s) :
 camion(s) benne de 12 m², immatriculé(s) :
 Benne : 15 m³ = 12 m², 30 m³=15 m², Autre :m²
 Elévateur : 10 m², 15 m², Autre..... m²
 Machine à enduire : 3,5 m²
 Bétonnière : 2 m²
 Matériaux :m² (Sable, palettes, tuiles, ...)
 Autre :

Affichage de l'autorisation de voirie fournie par la police municipale est **obligatoire** sur les tableaux de bord des véhicules utilisés ainsi que sur la signalisation du chantier.

A, Le.....

Signature :

Je soussigné, Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire de La Flotte, autorise par la présente l'entreprise citée ci-dessus à occuper le domaine public.



TOUT CHANGEMENT DE DURÉE PRÉVUE DOIT ÊTRE SIGNALÉ AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS SOUS PEINE DE FACTURATION CONFORMEMENT A LA DEMANDE ECRITE EFFECTUEE. TOUT DEPASSEMENT DE DUREE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement général de la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant. Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre protection des données.